

En exercice : 27
Présents : 15 +3 pouvoirs
Date de la convocation : 18.11.2024

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ			M. H. LHERMITTE			Mme C. GASTÉ		
M. G. CRESPIN			Mme M. DENIS			M. J.C. ROUAULT		
M. R. SURCOUF			M. H. DEPOUEZ			Mme K. BOISNARD		
M. P. ROUAULT			M. K. BETTAL			M. P. THEBAULT		
M. R.F. HOUSSIN								
SUPPLEANTS : M. B. GUITTON			M. P. RIVOAL					
POUVOIRS : de Mme C. MASSART à Mme K. BOISNARD								
de Mme M. JEZEQUEL à M. P. THEBAULT								
de M. D. SCHLAGDENHAUFFEN à M. D. HOUSSIN								
EXCUSES : TITULAIRES : Mme F. HUGUENIN			M. P. SICOT			M. T. RENOUX		
Mme N. BRIAND			M. P.M. NANA			Mme N. LEFEBVRE-BERTIN		
Mme C. MASSART			Mme I. SIMONESSA			Mme B. MILLET		
Mme M. ASPLIN			Mme M. JEZEQUEL			M. D. SCHLAGDENHAUFFEN		
Mme G. HUTEAU			Mme M. LECROSNIER					

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le Comité Syndical a contracté une ligne de trésorerie de 230 000 € auprès du Crédit Agricole par délibération du 26.09.2023 pour une durée d'un an, destinée à réguler le fonds de roulement. Dans un souci de concurrence, le Syrenor vient de lancer une nouvelle consultation pour le même montant auprès de plusieurs organismes bancaires.

Monsieur Hervé Depouez, Vice-Président des Finances, présente les 2 offres : La poste et Arkea Banque E&I filiale du Crédit Mutuel Arkéa

Comparatif propositions banques : ligne de trésorerie 2024

Montant : 230 000 €
Durée 12 mois
Taux variable ou fixe

Banques	Taux	Index	Marge	Frais de dossier	Tirage	Remboursement	Paiement Intérêts	Commission de non-utilisation	Commission d'engagement	Durée
La Poste	Taux fixe	4,57%	/	0,15% soit 345 €	minimum 10 000 € Lendemain ouvré de la date de réception de l'avis de tirage	jour de réception de virement	Trimestriel civil échu	0,21% Paiement trimestriel civil échu	Néant	1 an
Arkéa	Taux variable	Euribor à 3 mois : 3,086 %	0,78 %	0,25% soit 575 €	10 000 € minimum Versement des fonds par accès domiweb J avant 15h ou J+1 après 16h.	par accès domiweb avant 11h30 - virement J de type VGM (Virements Gros Montants)	Trimestriel civil échu	Néant	sans frais	1 an

Monsieur Prizé, Président du Syrenor, ne prend pas part au débat et au vote de ce dossier compte tenu de son activité professionnelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à la majorité qualifiée (Deux abstentions : M. Houssin et le pouvoir de M. Schlagdenhauffen) :

- > décident d'accepter l'offre d' Arkea Banque E&I pour douze mois aux conditions précitées;
- > autorisent Monsieur le Président à signer la convention et à procéder sans autre délibération, aux opérations prévues par cette convention, annexée à la présente délibération.

Certifie exécutoire, compte tenu de :
sa réception en Préfecture le2024,
sa publication le2024
sa notification le2024
Le Président.

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président.

